



# Chapelle du Quartier-haut

## Appel à projets 2023

Date limite de dépôt des dossiers vendredi 30 septembre 2022

La ville de Sète a historiquement un lien fort avec les artistes plasticiens. Par la présence de l'école des beaux-arts, la mise à disposition d'une cinquantaine d'ateliers d'artistes ou par l'actualité foisonnante de ses musées, la ville soutient ses artistes contemporains dans la création et la visibilité de leur travail.

Pour cela, la ville met à la disposition des artistes professionnels et amateurs trois lieux d'exposition : la chapelle du Quartier-haut, la salle de la Macaronade et la salle Tarbouriech.

Chacune de ces salles bénéficie d'un appel à candidature propre pour sa programmation 2023.

## La Chapelle du Quartier-haut



Exposition *Composition* – Laurent Perbos - 2016

La Chapelle du Quartier-haut était à l'origine, le couvent des religieuses de Saint-Maur ou sœurs noires venues à Sète en 1728 pour s'occuper de l'enseignement de nombreuses filles pauvres du quartier.

Désacralisée, elle est devenue au début du 20e siècle, l'École pratique de commerce et d'industrie, puis le Collège technique. Avant sa fermeture, l'ancienne chapelle du Collège technique servait de salle de cours aux élèves du collège.

Propriété de la Ville de Sète, cette imposante construction du 18e siècle a été récemment réaménagée pour accueillir des expositions ponctuelles d'art contemporain.

## Conditions générales :

- Prise en charge par la ville de la surveillance aux horaires d'ouverture au public (Tous les jours de 10h à 18h sauf le mardi).
- Rédaction par la ville de la convention d'exposition.
- Prise en charge par la ville de l'assurance des œuvres.
- Accompagnement au montage et démontage de l'exposition.
- Interdiction de vente des œuvres sur place.
- La ville accompagnera la démarche de création avec un financement de 1500 € maximum pour une aide à la production couvrant l'intégralité des frais d'exposition
- La ville prend à sa charge l'organisation du vernissage, du carton d'invitation et de la communication.

## Critères de sélection :

- Artistes professionnels
- Création en art contemporain (peinture, photo, installation, sculptures, etc.)
- Présenter un projet d'exposition in situ

## Contenu du dossier de candidature :

- Un projet in situ pour la Chapelle du Quartier-haut avec sa note d'intention
- Un dossier artistique contenant un texte de présentation du travail de l'artiste, le parcours artistique, les coordonnées complètes de l'artiste, des visuels d'œuvres et/ou d'expositions. Pour les travaux vidéos, merci de fournir les liens vers les plateformes.

Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.

## Envoi des dossiers :

Les dossiers doivent être envoyés par mail à [bureau.artistes@ville-sete.fr](mailto:bureau.artistes@ville-sete.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Service des Affaires Culturelles – Appel à projets 2023 Chapelle du Quartier-haut - Hôtel de Ville – 7, rue Paul Valéry - BP 373 – 34206 SETE CEDEX

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 30 septembre 2022.

A l'issue des sélections, les dossiers papiers seront à récupérer au Service des Affaires Culturelles et ne seront pas renvoyés par voie postale.

Annexe : Plan de la chapelle du Quartier-haut



ville de **sète**

Annexe : Plan de la chapelle du Quartier-haut

